

Extrait du UNAPAF

<http://unapaf.fr/Pieges-de-quatrieme-categorie>

Pièges de quatrième catégorie

- Pièges - Pièges autorisés -

Date de mise en ligne : samedi 1er janvier 2011

UNAPAF

<dl class='spip_document_89 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;width:216px;'>

Piège Goldwin à lacet

Législation : Les pièges à lacet déclenchés par pression sur une palette, ou tout autre système de détente, et ayant pour objet de capturer l'animal par une partie de son corps, sans le tuer.

Pièges soumis à l'homologation.

Agrément obligatoire.

Déclaration en mairie obligatoire avant utilisation.

Visite obligatoire dans les deux heures suivant le lever du soleil.

Emerillon obligatoire.

Prédateur visé : essentiellement le renard.

Plusieurs modèles :

- le piège Belisle ci contre en bas à gauche
- le piège Billard ci contre en haut
- le piège Albert
- le piège Gibis
- le piège Goldwin ci contre en bas à droite
- le piège Bossé